



Le Président

Paris, le 31 août 2017

Monsieur le Ministre,

Les aléas climatiques vont conduire, une fois de plus, les producteurs de grandes cultures dans certaines zones à connaître des situations extrêmement hétérogènes en 2017, après la moisson catastrophique qu'ils ont connue en 2016.

Si certains retrouvent des quantités et qualités de leurs récoltes très bonnes, d'autres vont subir une nouvelle fois les conséquences du gel de printemps, de la sécheresse, voire d'orages au moment des moissons, mais tous sont confrontés à des prix de marchés très déprimés en raison de la concurrence exacerbée de la Mer Noire et des effets de la parité €/\$.

Dans ce contexte, nous anticipons que de très nombreuses exploitations vont se trouver dans des situations particulièrement difficiles. C'est pourquoi, je vous demande, Monsieur le ministre, de maintenir le dispositif d'urgence mis en place suite à la crise de 2016 au-delà de la fin 2017 et de prévoir la mobilisation des différents dispositifs d'accompagnement pour les exploitations les plus fragilisées et pour anticiper les besoins importants de trésoreries ciblées sur les zones les plus impactées : Lorraine, Centre, Nord de la Bourgogne, Poitou-Charentes... mais avec des situations beaucoup plus difficiles à localiser qu'en 2016, qui demandera un travail important de repérage que nous sommes prêts à partager avec vos services.

La majorité des producteurs en situation délicate se concentre dans les zones dites intermédiaires. Comme je vous l'ai indiqué lors de notre dernière rencontre, les céréaliers et polyculteurs-éleveurs de ces zones à moindre potentiel connaissent des résultats économiques de plus en plus difficiles pour une grande part d'entre eux, avec des soutiens très inférieurs à la moyenne nationale. Au-delà de la situation conjoncturelle, les écarts de performance s'accroissent et plus de la moitié d'entre eux ne dégagent plus de revenus depuis plusieurs campagnes.

S'il est largement reconnu que la situation de ces zones intermédiaires est un véritable sujet de préoccupation, force est de constater l'absence de proposition concrète pour en sortir. Cette situation ne peut plus durer et il convient collectivement de réfléchir aux mesures d'adaptation, de soutien spécifique et d'investissements des politiques agricoles qui devront être mises en œuvre à destination de ces zones, à court et moyen-long termes notamment dans le cadre de la future PAC. Conscient de la complexité d'un tel sujet, je pense qu'une mission d'experts du CGAAER ayant pour objectif de dégager les raisons de cette dégradation, qui devient structurelle et qui place les céréaliers de ces zones intermédiaires en grande détresse, et de formuler des recommandations permettrait de faire progresser utilement ce dossier.

En espérant que vous donnerez suite à ces attentes fortes des agriculteurs qui attendent de l'Etat la prise de conscience de leur malaise ainsi que des décisions adaptées et urgentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma profonde considération.

Très cordialement



Philippe PINTA

Monsieur Stéphane TRAVERT
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75007 PARIS